

ÉTUDE ET MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE



Une troisième solution, présentée par la société TERMIC, laisse la possibilité à une société privée, prestataire de service, de prendre l'investissement en totalité à sa charge sur un contrat de performance énergétique étalé sur douze ans ou en option sur 16 ans.

Le concept est différent. Il utilise des copeaux de bois. Le



**Gain
Global
30 %**

Partie étude, travaux :

- Etude des consommations et des déperditions des 30 bâtiments raccordés au réseau
- Démantèlement de la chaufferie gaz : rédaction CCTP
- Relevés du matériel de toutes les sous-stations et réalisation des schémas de principe
- Dimensionnement d'un générateur biomasse
- Mise en place d'un dossier de subvention ADEME (schéma directeur, faisabilité...)
- Rédaction CCTP nouvelle chaufferie, budget DPGF

Partie exploitation :

- Chiffrage matériel P3
- Analyse des consommations des trois dernières années